



Federal Court of Appeal

Date: 20180621

Dossier : A-52-17

Référence: 2018 CAF 123

CORAM: LA JUGE GAUTHIER

LE JUGE BOIVIN

LE JUGE DE MONTIGNY

ENTRE:

LE GROUPE PPP LTÉE

appelante

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

Audience tenue à Québec (Québec), le 21 juin 2018.

Jugement rendu à l'audience à Québec (Québec), le 21 juin 2018.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR:

LE JUGE BOIVIN





Federal Court of Appeal

Date: 20180621

Dossier : A-52-17

Référence: 2018 CAF 123

CORAM: LA JUGE GAUTHIER

LE JUGE BOIVIN

LE JUGE DE MONTIGNY

ENTRE:

LE GROUPE PPP LTÉE

appelante

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR (Prononcés à l'audience à Québec (Québec), le 21 juin 2018)

LE JUGE BOIVIN

[1] Malgré les représentations habiles de Me Goyette, et bien que nous n'endossions pas les motifs du juge de la Cour canadienne de l'impôt dans leur entièreté, nous sommes néanmoins tous d'avis que le juge n'a pas commis d'erreur dominante ni d'erreur de droit déterminante qui justifie l'intervention de notre Cour.

[2]	L'appel sera donc rejeté avec dépens.	
		« Richard Boivin »
		j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

APPEL D'UN JUGEMENT DE L'HONORABLE JUGE ALAIN TARDIF DU 16 JANVIER 2017, NO. DU DOSSIER 2015-658(GST)G.

DOSSIER: A-52-17

INTITULÉ: LE GROUPE PPP LTÉE c. SA

MAJESTÉ LA REINE

LIEU DE L'AUDIENCE : QUÉBEC (QUÉBEC)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 21 JUIN 2018

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LA JUGE GAUTHIER

LE JUGE BOIVIN

LE JUGE DE MONTIGNY

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE BOIVIN

COMPARUTIONS:

Nathalie Goyette POUR L'APPELANTE

Laurie Beausoleil

Pier-Olivier Julien POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER:

PwC Cabinet d'avocats, s.r.l./s.e.n.c.r.l. POUR L'APPELANTE

Montréal (Québec)

Larivière Meunier POUR L'INTIMÉE

Québec (Québec)